

Tribune de Mme Rama Yade, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux droits de l'homme, dans "Le Monde" du 3 juillet 2008, sur la lutte contre l'homophobie.

Site d'origine : <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 3 juillet 2008

Parce que le mariage homosexuel n'existe pas en France, nous serions sous le régime d'une véritable homophobie d'Etat. "Homophobie = identité nationale ?", tel est le titre nuancé des Torquemada, auteurs d'une tribune parue dans Le Monde du 28 juin, le jour de la Marche des fiertés lesbiennes, gay, bi et transsexuelles, au prix d'amalgames téméraires et d'oublis opportunément effectués pour ne pas affaiblir le raisonnement exposé.

Le propos est honteux. L'esprit reste confondu. Le combat politique est sans doute âpre et rugueux, mais que le débat d'"idées" sombre à ce niveau ne laisse pas d'inquiéter dans une démocratie apaisée et tolérante. Ce texte outrancier ne mérite pas un excès d'attention. Avant pourtant de le laisser à l'oubli où tombent toutes les vilénies, je voudrais rappeler les initiatives de la France dans ce domaine. La France de Nicolas Sarkozy, c'est quoi ? C'est d'abord la volonté politique de lutter contre toutes les formes de discriminations.

Ce combat est au coeur de notre engagement républicain. Le racisme nous révolte. Comme tous les actes qui blessent la dignité et l'égalité entre les hommes. C'est cette ambition que je porte aussi dans ma fonction de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et aux Droits de l'Homme. "Ma France", c'est ensuite notre engagement à mener la lutte contre toutes les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle.

L'homophobie d'Etat alors ? Pour la première fois, cette année, la France reconnaît la journée internationale de lutte contre l'homophobie. C'est ce que j'ai annoncé au nom du gouvernement, le 17 mai, à l'ensemble des associations LGBT (lesbienne, gai, bi et trans), réunies au Quai d'Orsay. Moins d'une dizaine de pays au monde ont pris cet engagement qui était demandé par les associations. Depuis, l'action que j'ai enclenchée en matière de lutte contre l'homophobie dans le monde a été qualifiée d'"historique" par le fondateur de cette journée, Louis-Georges Tin.

L'homophobie d'Etat alors ? Alors que nous allons assumer la présidence de l'Union européenne, je vais prendre l'initiative de présenter - et c'est une première -, devant l'Assemblée générale des Nations unies, une déclaration trans-régionale appelant à la dépénalisation universelle de l'homosexualité. Plus de 80 pays pénalisent encore l'homosexualité ; dans six pays, elle est passible de la peine capitale. En convaincre de renoncer à cette législation, tel est le combat opiniâtre et de longue haleine que je mène en ce moment, avec les associations concernées, avec nos partenaires européens et d'autres pays de tous les continents. Alors, nul besoin d'avoir des adversaires, dans ce domaine, à l'intérieur de nos frontières.

L'homophobie d'Etat alors ? C'est aussi l'engagement d'évoquer, dans chacune de nos rencontres diplomatiques, les cas individuels des personnes, menacées, persécutées ou condamnées en raison de leur orientation sexuelle. Et je ne compte pas les démarches d'urgence, publiques ou plus discrètes, que j'entreprends, avec nos partenaires européens, chaque fois qu'un cas est porté à notre connaissance.

L'homophobie d'Etat alors ? C'est l'abrogation par le ministère des Affaires étrangères, précisément, de la circulaire demandant aux consulats de refuser d'enregistrer les pacs dans les pays qui prohibent la vie de couple hors mariage de deux personnes de sexe différent ou de même sexe ; dès le mois de mars, la France a pris l'initiative de dénoncer la Convention de Strasbourg sur le fondement de laquelle l'un de nos compatriotes a été déchu de sa nationalité pour avoir épousé son partenaire. Et que dire de l'oubli délibéré par nos auteurs que l'affaire citée de la condamnation de la France par la Cour européenne des Droits de l'Homme porte sur des faits commis il y a dix ans, sous le gouvernement de Lionel Jospin !

L'homophobie d'Etat alors ? C'est le soutien qu'apporte la France à la Commission européenne dans sa réflexion sur le projet de directive pour lutter contre toutes les discriminations, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle. Ce sont les travaux vigilants conduits, par exemple, par la Halde, par la Commission Nationale Consultative aux Droits de l'Homme (CNCDH) sur la base desquels se construit le renforcement de l'Etat de droit. Ce sont les orientations données par Xavier Darcos au ministère de l'Education nationale pour que la lutte contre l'homophobie soit prise en compte dans les apprentissages scolaires.

Tel est le bilan. Qui pourrait juger honnêtement que c'est celui d'un gouvernement qui a érigé l'homophobie au niveau d'une discrimination d'Etat ? La réflexion doit-elle être poursuivie sur l'homoparentalité, le pacs, le contrat d'union civile ? Certainement. Mais pas par l'anathème, la caricature ou l'aveuglement partisan. En démocratie, c'est au terme du débat de tous que s'ancrent les avancées fondamentales en matière de Droits de l'Homme.

S'il est une identité de la France, en cette année où nous commémorons le sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, c'est bien l'universalité des droits fondamentaux. La France peut être fière de sa place dans le peloton des pays en tête de la lutte contre l'homophobie. C'est là qu'elle trouve sa véritable identité nationale, dans la force de ses convictions et des actes concrets qu'elle développe sur le terrain de la lutte contre l'homophobie. Que cette force trouve son origine dans la détermination sans faille du gouvernement français à lutter contre les discriminations peut être difficile à admettre pour certains. Mais on ne sert jamais une cause en la résumant à un seul de ses aspects au mépris des autres.

Et ce refus de voir la réalité en face n'est pas une raison suffisante pour jeter l'opprobre sur tout un pays à l'heure où, précisément, son engagement sur la scène internationale de la lutte contre l'homophobie est déterminant et pourra sauver des vies. Si cela est l'exception française, alors je la revendique.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 3 juillet 2008